



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C13/2020

Vevey, le 24 août 2020

Ne pas diffuser
**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal - jeudi 3 ou 10 septembre 2020**

Réponse à l'interpellation de M. Moïn Danaï « Code P.O.R.T.E. – Porte Ouverte à Risque Technologique Elevé »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En premier lieu, il faut dire que, en dépit de l'absence, volontaire, de publicité autour, la Municipalité et la DSI sont bien sûr attentives à la sécurité des systèmes informatiques. Outre le suivi des solutions techniques et organisationnelles préconisées en la matière par l'Administration fédérale, différentes mesures pour renforcer dite sécurité ont d'ailleurs déjà été prises ces dernières années. Citons notamment :

- le remplacement des pare-feux de la Ville en 2019 par une nouvelle génération de machines, plus performantes, qui ont permis de mettre en place des contrôles de sécurité supplémentaires (détection d'intrusions par exemple)
- la mise en place d'une systématique de déploiement des patches de sécurité Microsoft sur les postes de travail grâce au recours à un nouvel outil
- le remplacement d'anciennes applications ou systèmes d'exploitation arrivant en fin de support et allant poser à terme des soucis de sécurité

Ce sont donc quelques briques de base pour la sécurité, parmi d'autres, qui ont déjà été mises en place.

1. La Municipalité a-t-elle déjà mené un audit de sécurité sur son infrastructure IT et le nouveau site Web de la ville ?

Non, la priorité de ces dernières années dans le domaine informatique a été d'organiser et d'effectuer la remise à niveau des équipements, logiciels et systèmes d'exploitation arrivant en fin de vie et devant être remplacés. Cette mise à niveau est d'ailleurs la première étape pour pouvoir assurer la sécurité des systèmes, celle-ci ne pouvant à terme aucunement être garantie avec des logiciels arrivant en fin de support et de mises à jour.

Dans ces remplacements importants, citons notamment la gestion communale Gefi/g2i (notre ancien ERP) remplacée en 2017 (programme des salaires) et 2018 par ProConcept (comptabilité, salaires, gestion du budget) et Nest (contrôle des habitants, facturation). Parallèlement, la DSI a également réalisé un gros travail pour mettre à jour les postes informatiques qui sont passés en

2019 – 2020 d'un système d'exploitation sous Windows 7, en fin de vie, à Windows 10, d'Office 2010 à Office 365 et de la messagerie Lotus à Exchange/Outlook.

De manière moins visible pour les utilisateurs, la DSI a également remplacé la solution permettant le déploiement des PC, la distribution des logiciels et des mises à jour. Ceci permet désormais de déployer automatiquement et simplement les patches de sécurité sur les machines.

Enfin le remplacement des serveurs, opération en cours durant ce mois d'août 2020, permettra d'améliorer aussi la capacité des systèmes à surmonter des pannes importantes, ce qui contribue aussi bien sûr à la sécurité des systèmes. On passera ainsi à un système basculant automatiquement les machines virtuelles sur l'autre site en cas de problème sur le premier site. Cette opération devait se faire jusque-là par le biais d'une intervention manuelle assez lourde qui prenait de plus plutôt des heures que des minutes.

a) Si oui, quel en fut le résultat ? Un rapport est-il disponible ?

Comme indiqué précédemment aucun audit de sécurité n'a encore été effectué sur la nouvelle infrastructure mise en place, mais maintenant que cet environnement est à jour, la DSI considère que c'est le bon moment pour lancer une telle opération.

Aucun audit récent n'ayant été réalisé jusqu'à maintenant dans ce domaine, il n'y a bien sûr pas de rapport disponible.

b) Si non, quand cela est-il prévu ? Quels seront les points traités ?

La DSI a ainsi prévu un budget en 2021 pour réaliser un audit, qui se fera plutôt sous la forme d'un accompagnement à la sécurité, l'objectif étant certes de mettre en évidence d'éventuelles failles ou faiblesses pour les corriger, mais surtout d'améliorer la sécurité des systèmes au terme de ce projet. Parallèlement, la sécurité commençant par l'utilisateur et étant vaine sans la sensibilisation et la collaboration de celui-ci, la DSI prévoit aussi une formation des collaborateurs de la Ville quant à la sécurité informatique et les cybermenaces. Un montant dédié à cette formation est donc également prévu pour 2021 sur le budget de la DSI.

Sur ce dernier point, il faut noter que la DSI fait régulièrement de la sensibilisation aux utilisateurs par le biais de messages avec des captures d'écrans de menaces et arnaques reçues dans les boîtes de la Ville. Cette sensibilisation n'est assurément pas complètement suffisante mais pourra être complétée par la formation prévue.

Concernant l'étude, le projet est de travailler avec un prestataire spécialisé dans la sécurité informatique et ne faisant que cela. Il ne fera bien sûr pas partie des prestataires travaillant déjà sur l'informatique de la Ville pour être indépendant dans ses contrôles et ses recommandations. Les points traités seront tous ceux tournant autour de la sécurité des systèmes que cela concerne les équipements, les logiciels, les configurations, la politique de sécurité et même les locaux.

2. La Municipalité a-t-elle déjà évalué l'option des logiciels libres pour son infrastructure IT (uniquement serveurs, réseau, etc.) ?

La Ville de Vevey n'a évidemment rien contre l'utilisation de logiciels libres et le service informatique y recourt dans la mesure du possible quand les contraintes techniques et les ressources nécessaires le permettent.

Sur un peu plus de 70 serveurs virtuels, une douzaine tournent ainsi sous des environnements GNU/Linux, principalement sur les distributions Debian (libre) et Ubuntu (open source, basée sur Debian).

Ces serveurs sont utilisés pour fournir des services tel que l'hébergement de sites et d'applications web, d'antispam pour les mails, de filtrage de sécurité pour le réseau wifi (Squid), de système de pilotage pour les écrans d'affichage dans les écoles (Xibo), de plate-forme de partage de fichiers en ligne pour la Ville (Nextcloud), de gestion des équipements informatiques et des tickets d'intervention (GLPI), etc.

De nombreuses applications libres sont également utilisées sur les PC et installées par défaut comme 7-Zip (archivage et compression/décompression de fichiers et dossiers), Firefox (navigateur web) et VLC (lecteur multimédia). D'autres applications sont installées sur les postes selon les besoins comme Gimp (éditeur d'images/dessin matriciel), Inkscape (dessin vectoriel), KeePass (gestionnaire des mots de passe), Filezilla (client FTP), etc.

En outre, le géoportail régional Cartoriviera, géré par le SIT de la Ville, est basé sur le logiciel libre GeoMapFish, comme tous les développements complémentaires autour de cet environnement. Les postes de saisie utilisent le logiciel libre QGIS (système d'information géographique) alors que les bases de données libres Postgres/Postgis sont au cœur du SIT et hébergent les données.

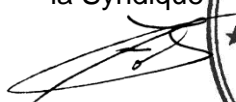
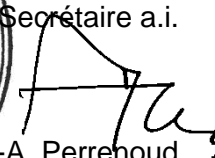
a) Si non, pour quelles raisons ? Quels étaient les critères comparatifs ?


Comme indiqué précédemment, des logiciels libres sont également utilisés pour l'infrastructure IT de la Ville, pour des services ainsi que pour certains usages sur les PC. La Municipalité et la DSI étudient de cas en cas l'intérêt et la pertinence du recours à ceux-ci. Les critères ne sont donc pas figés et varient selon les projets.

b) Si oui, quel fut le bilan ? Quelles décisions furent prises en conséquence ?

Le bilan est concluant là où ces logiciels sont adaptés, comme dans les exemples cités précédemment. Les logiciels libres font ainsi partie de l'éventail des solutions que met en place la DSI pour répondre aux différents besoins informatiques. Il n'y a en revanche pas une politique de la DSI de vouloir à tout prix installer des logiciels libres, mais bien de choisir la solution la plus adaptée parmi celles existantes, libres ou non. Il faut aussi relever que certains choix en amènent d'autres. Le fait par exemple d'utiliser Nest pour le contrôle des habitants et la facturation demande une base Microsoft SQL qui nécessite un serveur Windows pour fonctionner.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 24 août 2020

Au nom de la Municipalité
la Syndique  le Secrétaire a.i. 



Élina Leimgruber P.-A. Perrenoud